

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 19 JUIN 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Procurations : 2

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : (13)

M. BARITHEL Eric, M. DAVIET Rémi, Mme DUCLOS Catherine, Mme MELIARD Marie-Laure, M. ZANINI Frédéric, M. ROLLIN Marc ; Mme ROFFINO Cécile, M. DE MARCHI Jean-Louis ; M. DUCHEZ Patrick ; Mme MICHELET Aude ; M. Bruno BARTHALAIS, Mme GUY Nicole ; Mme FOCHT Catherine.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : (2)

Mr. PAILLE Jean-François donne pouvoir à Mr DAVIET Rémi ; Mr. LUGAZ Patrick donne pouvoir à Mr ROLLIN Marc ;

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14/06/2023

Date d'affichage de la convocation : le 14/06/2023

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Cécile ROFFINO, est désignée pour remplir cette fonction.



- ❖ Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 22 mai 2023 ;

Le Conseil municipal à l'unanimité :

Délibération n°D20230601 : Taxe d'aménagement : attribution d'un taux sur les parcelles situées sur deux zones du PLU taxées d'un taux différent :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **D'appliquer les taux sur les parcelles désignées sur le zonage du PLU ;**

Délibération n°D20230602 : Attribution de l'occupation à titre précaire et temporaire de l'abri des chasseurs à l'association des chasseurs ACCA de DUINGT à titre gracieux :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **D'attribuer la mise à disposition à titre précaire et temporaire du domaine privé de la commune, du chalet des chasseurs situé Chemin des Esserts à Duingt, à l'association des chasseurs (ACCA) pour ses propres activités, et ce à titre gracieux ;**

Délibération n°D20230603 : Attribution de l'occupation à titre précaire et temporaire du local situé au RDC de la Villa Honoré au Club Nautique et de Loisirs de DUINGT à titre gracieux ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **D'attribuer la mise à disposition à titre précaire et temporaire du domaine privé de la commune, du local au rez de chaussée du bâtiment de « la villa honoré » situé au 72 Allée de la plage à Duingt, au Club Nautique et de loisirs de DUINGT pour le stockage de matériel et à usage de bureaux, et ce à titre gracieux ;**

Délibération n°D20230604 : Attribution de l'occupation à titre précaire et temporaire de 2 locaux du bâtiment communal situé au 120 promenade des Grands Champs à la Chorale du Cœur de L'Eau Vive de DUINGT à titre gracieux :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **D'attribuer la mise à disposition à titre précaire et temporaire du domaine privé de la commune, des 2 locaux (RDC + 1<sup>er</sup> étage) situé au 120 promenade des grands champs à Duingt, à la chorale du cœur de l'eau vive pour stockage de matériel et à usage de bureaux, et ce à titre gracieux ;**

Délibération n°D20230605 : Attribution de l'occupation à titre précaire et temporaire du bâtiment de l'ancienne Colonie SNCF à l'association des Bouchons 74 à titre gracieux ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **D'attribuer la mise à disposition à titre précaire et temporaire du domaine privé de la commune, du bâtiment communal situé au 107 rue des Prés Bernard à Duingt, à l'association des Bouchons 74 pour stockage de matériel et à usage de bureaux, et ce à titre gracieux ;**

Délibération n°D20230606 : Attribution à titre précaire et temporaire du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment technique situé au 570 route du Vignet et d'une annexe située rue des Prés Bernard à l'association Le Comité des Fêtes de DUINGT à titre gracieux :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **D'attribuer la mise à disposition à titre précaire et temporaire du domaine privé de la commune, du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment du local technique situé au 570 route du Vignet et d'une annexe de 50 M<sup>2</sup> situé rue des Prés Bernard à Duingt, à l'association « Le Comité des Fêtes » pour stockage de matériel et à usage de bureaux, et ce à titre gracieux ;**

Délibération n°D20230607 : Attribution à titre précaire et temporaire du RDC de la Maison Honoré à l'association Les Lacustres de DUINGT à titre gracieux :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **D'attribuer la mise à disposition à titre précaire et temporaire du domaine privé de la commune, du RDC du bâtiment communal dénommé « LA MAISON HONORE » situé au 72 allée de la Plage à Duingt, à l'association « les lacustres » pour stockage de matériel et à usage de bureaux, et ce à titre gracieux ;**

**Questions Diverses et tour de table :**

- Prémption de la mairie sur le local de mont-Gerbey pour les services techniques, abstention de Mme FOCHT Catherine ;
- La gestion des logements sociaux évolue, la commune doit envisager de passer une convention avec chaque bailleur social ;
- L'inauguration du Pumptrack a été annulé en raison des malfaçons de réalisation, (grosse fissure) ;
- La journée des associations est prévue le Samedi 2 Septembre à la salle Grenette ;

La séance est levée à 22 H

**Le Maire,  
Marc ROLLIN**

*Le registre des délibérations est consultable en Mairie.*

